

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du 23 juin 2015

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (14/04/2015), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour. Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour 2 délibérations supplémentaires :

1. amendement de la délibération d'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2014
2. décision modificative N°1

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ **Amendement de la délibération d'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

Vu la délibération N° 91/2015 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 et particulièrement sa détermination ;
Considérant les restes à réaliser repris dans la DM N°1-102/2015 et la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 128.731,47€ ;

L'excédent à reporter au budget primitif 2015 après affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 est de 17.877,39€.

➤ **Décision modificative N°1-102/2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants, vu les délibérations du conseil municipal en date du 14 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative N°1, en dépenses de fonctionnement pour un montant de 12.540,71€ en recettes de fonctionnement pour un montant de 13.745,43€ et en recettes d'investissement pour un montant de 20.927,11€.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative N°1.

➤ **Bail « café-restaurant » de l'Hôtel de Ville - 2 rue de Tournai à Lannoy**

Le Maire expose au conseil que le bail du « café-restaurant » de l'Hôtel de Ville, 2 rue de Tournai, consenti à la SARL « Data » le 23 décembre 2005 est arrivé à son terme.

Considérant la cession de commerce entre la SARL « Data » représentée par M. DA SILVA Samuel et la SARL « Quenguimat » représentée par M. SYSSAU Guy ;

Après avoir rencontré le postulant, pris les engagements nécessaires, discuté les conditions de location et arrêté celles-ci, il apparaît que la reprise du commerce, telle qu'elle est définie, peut se faire dans de bonnes conditions pour la commune.

Guy SYSSAU quitte la séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail pour une durée de neuf années consécutives avec Guy SYSSAU. Le bail prendra effet à compter du 3 septembre 2015. Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le bail.

➤ **Schéma de mutualisation entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la ville de Lannoy**

En préalable à son avis, la ville de Lannoy précise ses attendus sur le schéma de mutualisation avec la MEL :

- le renforcement de la coopération intercommunale et métropolitaine,
 - le développement de l'expertise et des moyens d'intervention au service des communes,
 - des économies d'échelle équitablement réparties entre les collectivités et la MEL,
 - une plus grande efficacité du service public rendu avec qualité
-
- la ville de Lannoy fait part de son accord pour s'engager dans plusieurs actions proposées :
 - la création de centrales d'achats,
 - le développement d'un système d'informations géographiques partagé,
 - la mutualisation de l'expertise juridique et financière.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de schéma de mutualisation avec la MEL.

➤ **Attribution de subventions Groupement d'Intérêt Public (GIP) AGIRE Val de Marque (VDM) - exercice 2015**

Le Maire présente les différentes subventions sollicitées par le GIP AGIRE VDM. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- 8.758,00€ pour la Mission locale
- 2.594,00€ pour le PLIE
- 155,25€ pour le CLAP

➤ Prorogation de la structure GIP AGIRE VDM

Vu la délibération du 13 février 2001 portant sur l'adhésion au GIP AGIRE VDM,
vu la délibération du 19 mars 2008 portant sur la nomination d'un délégué au sein du GIP AGIRE VDM,
considérant que la structure juridique GIP AGIRE VDM reprenant les activités « Maison de l'Emploi, Mission Locale et PLIE », arrivera à terme fin novembre 2015 ;

Considérant que la commune de Lannoy fait partie des membres constitutifs du GIP AGIRE VDM,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire, administrateur et membre constitutif du GIP AGIRE VDM représentant la commune de Lannoy, à signer l'accord de prorogation portant engagement relatif à la continuité du GIP AGIRE VDM. Cet accord de prorogation est donné pour une durée de 5 ans.

➤ Attribution de subvention - rénovation de façades

Vu la délibération du 26 juin 1996 sur les modalités d'octroi de la prime à l'embellissement des façades ;

Considérant le dossier présenté par M. Scaccia et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de lui attribuer une subvention de 228,67€.

➤ Attribution de subventions aux associations

Le Maire présente les demandes de subventions des associations « Lannoy Pétanque » et « Lannoy en Fête ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer :

- 300,00€ à « Lannoy Pétanque »
- 421,50€ à « Lannoy en Fête »

➤ Tarifs de la soirée « disco »

A l'approche de l'organisation de la soirée « disco » du 26 septembre 2015 par la municipalité, en partenariat avec la LEF, le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les tarifs suivants = 12€ (sauf enfant de moins de 10 ans = 10€)

➤ Achat d'un logiciel de gestion des ALSH

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'acheter un nouveau logiciel de gestion afin de gérer les différentes activités des ALSH, le logiciel actuel présentant de nombreux dysfonctionnements.

Vu le code des marchés publics ;

Considérant le coût du logiciel inférieur au seuil défini par le code des marchés publics obligeant la passation d'un marché à procédure adaptée ;

Considérant l'analyse des devis présentés par différents prestataires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de la société « WhiteDev » d'un montant total de 4.140€ TTC.

➤ ALSH Août 2015 - création et recrutement de personnel d'encadrement - annule et remplace la délibération N°80/2015

Le Maire indique que la commission « Lannoy demain » propose d'ouvrir un ALSH pour la période du 27 juillet au 28 août 2015 et de prévoir le recrutement du personnel d'encadrement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter ces propositions et de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération des animateurs nommés et des charges sociales s'y rapportant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pôle Lannoy, ville de projets

Le Maire informe les membres du conseil municipal de plusieurs points :

- le déroulement des élections régionales, salle de Justice de Paix de l'Hôtel de Ville, place Carnot en raison du marché de Noël qui se tient salle Henri Échevin.
- La cession de patrimoine par Vilogia de 51 logements, résidence les Croisiers, 27 rue de Tournai.
- Lors du Copil SIE du 22/06/2015, les élus lyssois et lannoyens ont insisté, entre autre, auprès du propriétaire Nacarat sur la tenue de leur propriété. De plus, ils ont abordé les problèmes suivants : sécurité de l'espace, commercialisation du site, travaux en cours et à réaliser.
- La consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur et du reversement aux communes de moins de 2.000 habitants. Ce coefficient a été fixé à 8 avec un reversement aux communes de 99 % du produit de la taxe perçue.

Pôle Lannoy, à vos côtés

Une information a été donnée sur les dossiers en cours :

- MDE : comité de pilotage des créateurs d'entreprises - présentation du dossier « bourses »
- 1^{er} mai : remise des diplômes aux 5 médaillés
- 5 mai : accueil d'une lannoyenne dans la citoyenneté française à la préfecture de Lille
- 15 mai : lancement des ateliers « Bien vivre sa retraite » de l'Aspas - 12 participants dont 3 lannoyens
- du 15 au 30 mai : participation à l'opération « j'aime mon marché »
- 26 mai : réunion de lancement MAIA (*Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer*)
- 4 juin : remise de trophée « talents de créateurs d'entreprise 2014/2015 »
- 12 juin : réunion d'information avec les commerçants sur le contrat d'alternance.

Concernant la politique « seniors » :

- 21 mai : voyage à Alaincourt
- 30 mai : fêtes des mères et jubilaires (*noces de diamant*)

Pôle Lannoy, ville verte

Des informations ont été données sur :

- le circuit eurométropole Tour du 02/10
- la zone de rencontre rue des Remparts
- le plan vigipirate et la stratégie de sécurité du bailleur social « Vilogia »

Pôle Lannoy, ville créative

Un point a été fait sur les « Belles Sorties 2015 » : le 28 novembre prochain le « Vivat » présentera son spectacle de danse contemporaine suivi d'une exposition avec débat sur la guerre. Début du spectacle à 20h, puis à 21h débat avec un historien. Cette manifestation se clôturera par le verre de l'amitié.

Pôle Lannoy, demain

Présentation du livret d'accueil remis aux nouveaux arrivants de l'école « Le Petit Prince ».

Un groupe de travail sur le handicap au sein du SIVU LPP a été créé.

Pôle Lannoy.com

La demande de l'opérateur « Orange » pour déployer une nouvelle antenne à Lannoy a été rejetée par le conseil municipal, ce dernier ayant considéré que la ville était suffisamment « couverte ».

Lors d'une réunion à la MEL relative au déploiement du réseau « Numéricable » il a été évoqué que la ville de Lannoy est en très haut débit.

Lors d'une réunion à la MEL, le 11 juin dernier, il a été formalisé la mise en réseau totale de la ville pour la mi-septembre 2015. Une nouvelle offre sera alors proposée aux abonnés de cet opérateur.

Fait à Lannoy, le 30 juin 2015

Michel Colin,
Maire